



14 décembre 2009

## Le rétablissement des TPE

Lors du CSE du 10 décembre 2009, la FCPE a obtenu un changement de rédaction très important de la définition de l'accompagnement personnalisé. La rédaction initiale des textes présentés par le ministère le cantonnait à des « activités de soutien, d'approfondissement et d'aide à l'orientation ». La FCPE a obtenu que soit mentionné que l'accompagnement « **prend notamment la forme de travaux interdisciplinaires** ».

***C'est, bel et bien, l'introduction (ou le rétablissement) des travaux interdisciplinaires, dont la forme la plus usitée aujourd'hui est celle des TPE, à tous les niveaux du lycée, de la seconde à la terminale, dans un texte de niveau réglementaire.***

Cette définition est répétée dans les arrêtés fixant les horaires des classes de seconde, première et terminale.

Les TPE sont l'outil privilégié pour initier des démarches interdisciplinaires permettant l'acquisition de compétences qui ne sont pas strictement disciplinaires (capacité à travailler en équipe, à trouver et traiter l'information en utilisant toutes les technologies et les méthodes disponibles, à mettre en relation les savoirs des différentes disciplines...). Ces nouvelles compétences sont jugées indispensables dans l'enseignement supérieur et la vie professionnelle.

A minima, les élèves de lycée auront donc trois séquences de travaux interdisciplinaires lors de leur scolarité en lycée (et même quatre puisque l'horaire TPE est maintenu en classe de première, s'ajoutant aux travaux interdisciplinaires prévus dans le cadre de l'accompagnement), dont une (les TPE de première) sera évaluée pour le baccalauréat.

Cette mesure était l'un des points essentiels des revendications de la FCPE depuis le début des discussions sur la réforme du Lycée avec l'actuel ministre. C'était aussi une revendication majeure des organisations lycéennes, reprise dans le courrier commun FCPE-FIDL-UNL à Luc Chatel du 7 décembre, dans lequel les organisations signataires regrettaient « que les TPE ne soient pas obligatoires à chaque année de lycée » et demandaient « a minima que ces dispositifs de deux heures [d'accompagnement personnalisé] puissent les intégrer ».

La nouvelle rédaction constitue donc un progrès qui devrait pouvoir trouver son application dans les établissements sans trop de difficultés, tant le consensus avait été large chez les enseignants comme chez les lycéens et les parents d'élèves en

2005, lors de la suppression de TPE de terminale par François Fillon, alors ministre de l'Éducation nationale.

Un rapport de l'Inspection Générale sur la réforme du lycée paru en juillet 2002 concluait d'ailleurs que l'introduction des TPE au lycée était « une réussite marquant une évolution profonde de l'enseignement à ce niveau ».

De plus, la plupart des élèves qui les pratiquent reconnaissent qu'ils sont pour eux une source de motivation et le rétablissement des TPE en terminale et leur prise en compte pour le baccalauréat fait depuis 2005 partie des revendications de l'UNL et de la FIDL. De fait, les TPE utilisent et combinent des éléments de programme pour répondre à une question complexe, et donnent ainsi du sens à l'apprentissage, et à l'utilisation de ces connaissances.

Cette démarche pédagogique qui instaure des relations de coopération entre élèves et même avec les enseignants va à l'encontre d'une conception élitiste et sélective de l'École.

Les TPE remettent en cause l'idée que les situations d'apprentissage doivent être nécessairement passives, que tout est fondé sur celui qui sait et dispense la « bonne parole » face à des élèves consommateurs. Les élèves ont besoin d'avoir le sentiment de travailler en classe, de ne pas être des auditeurs passifs mais les acteurs de leur propre formation. Et notre société a besoin de professionnels et de citoyens capables de réfléchir par eux-mêmes, autonomes et susceptibles d'initiatives. Pendant les TPE, les élèves apprennent à penser par eux-mêmes, à se poser des questions et à essayer, par eux-mêmes, d'y répondre.

L'objectif pour la fédération, notamment avec les syndicats lycéens, est désormais d'obtenir que la circulaire d'application rétablisse complètement les TPE en prévoyant la prise en compte au baccalauréat des travaux interdisciplinaires prévus dans l'accompagnement en première et terminale.